

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26325200

Déposé
16-04-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1002246362

Nom(en entier) : **Vanderstappen Robert**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue Louise 480 bte 13
1050 Ixelles**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, DENOMINATION

Aux termes d'un procès-verbal du 14 avril 2026 dressé par devant **Maître Nadège MANS**, Notaire à la résidence de Liège (2ème Canton),
En l'Etude, Boulevard Piercot, 17.

S'est réunie l'assemblée générale des associés de La société à responsabilité limitée **"VANDERSTAPPEN ROBERT"** ayant son siège social à 1050 Ixelles, Avenue Louise, 480/13, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 1002.246.362 et à la T.V.A. sous le numéro BE1002.246.362. Société constituée suivant acte reçu par le notaire Nadège MANS à Liège en date du 10 novembre 2023, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 17 novembre suivant sous le numéro 23428196, statuts non modifiés à ce jour.

1. DÉLIBÉRATIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION
MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DES STATUTS**

-Modification de l'article 1 lequel devient :

« ARTICLE 1. NOM ET FORME*La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.**Elle est dénommée «Alter Vanderstappen Robert».***DEUXIEME RESOLUTION
NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR**

En plus des deux administrateurs actuellement nommés, Est appelée aux fonctions d'administrateur non statutaire pour une durée illimitée :

-La société à responsabilité limitée **"CEDRIC ALTER AVOCAT"** ayant son siège social à 1180 Uccle, Avenue du Hoef 15, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro Bruxelles 0690.661.774 et à la T.V.A. sous le numéro BE0690.661.774, représentée, par Monsieur **ALTER Cédric**, né à Uccle le vingt-sept avril mil neuf cent septante-deux, ici appelé aux fonctions de représentant permanent de ladite société, ayant accepté par courrier du 8 avril 2026.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, son mandat est gratuit.

**TROISIEME RESOLUTION
NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DELEGUE**

Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué pour une durée illimitée :

-la **SRL Nicolas Vanderstappen Avocats**, précitée, représentée par son représentant permanent Monsieur Nicolas VANDERSTAPPEN, précité, ici présent et qui accepte.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, son mandat est gratuit.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère à l'organe d'administration et au notaire instrumentant tous pouvoirs pour l'exécution des résolutions prises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Nadège MANS

Notaire

Déposé en même temps: la coordination des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").